



## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

BAGNOLS

N° 23

Le 15 décembre 2019

### CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 06 DECEMBRE 2019**

Excusé : Jean-Luc RIBOULET.

Absents : Philippe CHASSARD, William GARENNE, Lydia GIRAUDET.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

**Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.**

#### **I. MISSIONS CT ET SPS POUR TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES**

Le Maire est autorisé à signer la convention de Contrôle Technique pour un montant de 2800 € Hors Taxes et le contrat de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour un montant de 2 400 € Hors Taxes.

#### **II. RECENSEMENT DE LA POPULATION - COORDONNATEUR ET AGENT RECENSEUR**

Le Conseil municipal fixe l'indemnité du coordonnateur (Catherine RAYNAUD) et la rémunération de l'agent recenseur (Michel VAISSAIRE).

#### **III. INCORPORATION DE LA PARCELLE YR N° 26 DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal dudit terrain et décide de revendre la parcelle au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne pour un montant de 3 075 €.

#### **III. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT BT/EP ET ORANGE SUR LA RD 47**

Le Conseil municipal donne un avis favorable au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme pour procéder à l'étude et au chiffrage des travaux d'alimentation en basse tension, éclairage public et Orange nécessaires à l'aménagement du parc résidentiel de loisirs de Monsieur SERRE Valéry (montant estimé des travaux : 12 500 € à la charge de la Commune).

#### **IV. CONVENTION AVEC SEVERINE COIFFURE**

Dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Séverine coiffure afin de favoriser l'accès des personnes qui viennent dans son salon aux livres et à la lecture.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

1/ Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Monsieur et Madame GATIGNOL Christian qui souhaitent acquérir une parcelle du sectional d'Haute-Serre.

2/ Anne MEUNIER demande à avoir plus d'informations sur l'avancement du projet éolien.

3/ Le projet d'aménagement du local d'ostéopathie est modifié et présenté au Conseil municipal.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **COLLECTE DES FICELLES ET FILETS AGRICOLES**

Des saches sont à la disposition des agriculteurs en Mairie.

#### **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020.

Les inscriptions se font en Mairie ou en ligne ([service-public.fr](http://service-public.fr)). Vous munir des justificatifs d'identité et de domicile.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

### C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

### C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

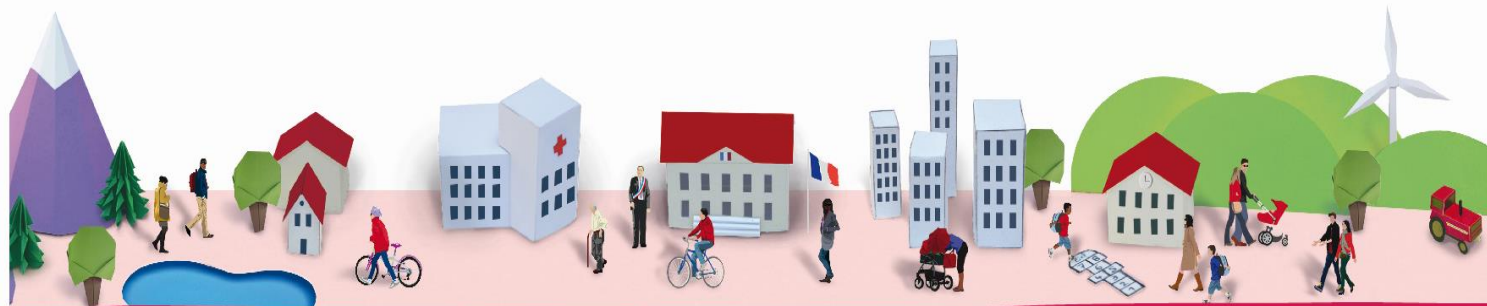
### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie  
ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Le recensement de la population est gratuit,  
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



### CLIC SENIOR MONTAGNE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la CARSAT et l'ARS. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière, ...).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...). Chaque année des conférences et des ateliers (mémoire, informatique, vélo électrique, ...) sont organisés. Des actions en direction des personnes âgées isolées sont de nouveau prévues en 2020.

Pour tous renseignements, tél. 04.73.65.20.89 - Maison des Services de Santé – Le Bourg - 63820 LAQUEUILLE. Email : [clic.senior-montagne@wanadoo.fr](mailto:clic.senior-montagne@wanadoo.fr). Site internet : [www.clicseniormontagne.fr](http://www.clicseniormontagne.fr)



*Le Conseil municipal présentera ses vœux* ❄️  
**Dimanche 12 janvier 2020 à 11 h 45 à la salle des fêtes**  
*Il sera heureux de vous accueillir nombreux à cette manifestation cordiale.*